

Dossier de presse

Du Regroupement des aidantes et aidants naturel(le)s
de Montréal (RAAAM)

Les proches aidants dans l'actualité 2010 - 2011

Contact presse :

Sylvie RIOPEL

Responsable des communications et de défense des droits

Tel : (514) 374-1056 - Courriel : com@raanm.org

Dossier de presse

Chronique des aidantes et aidants naturel(le)s de Montréal

Radio

Montréal | 2010 - 2011

Gratuit | www.raanm.org

Interventions radiophoniques

- Mercredi 15 juin 2011, Radio Ville Marie (91.3 Montréal), Émission *Passeport matin* animée par Denis Miron, concernant la projet de maintien des proches aidants à l'emploi.
-

Dossier de presse

Chronique des aidantes et aidants naturel(le)s de Montréal

Presse écrite - Numéro 12

Montréal | vendredi 10 juin 2011

Gratuit | www.raanm.org

Pour le maintien à l'emploi des aidants naturels

Montréal, 10 juin 2011 / Métro Montréal / Par Johanna Pocobene - Le Regroupement des aidantes et aidants naturel(le)s de Montréal (RAANM) a lancé jeudi le projet Maintien des proches aidants à l'emploi. L'objectif est de mettre en lumière les conditions de travail favorables à la conciliation du travail et des responsabilités du proche aidant.

Actuellement, on recense 281 650 aidants naturels à Montréal. Le RAANM souhaite mettre en évidence la situation précaire de beaucoup d'entre eux. Face à l'accroissement de leurs responsabilités, certains proches aidants sont contraints de quitter leur emploi. «Parmi les 300 membres du RAANM, 32 % des femmes ont dû arrêter de travailler», déclare Laëtitia Thélème, agente du projet.

Les proches aidants ont actuellement peu d'aide du gouvernement, fait valoir le

groupe. «Ils n'ont pas de statut juridique, ils ne sont pas reconnus. Si nous n'agissons pas, ils continueront de s'appauvrir», explique Lucie Chainey, présidente du conseil d'administration.

L'année 2011-2012 sera consacrée à l'établissement d'un portrait des pratiques gagnantes pour le maintien des proches aidants à l'emploi. La création d'un outil de promotion, de sensibilisation et d'information est par ailleurs prévu pour l'année 2012-2013.

Les autres objectifs du projet sont le remboursement des frais directs et l'obtention d'une compensation. Le projet est financé par le ministère de la Famille et des Aînés pour une durée de 30 mois. «199 175 \$ vont être donnés par le ministère», confirme l'agente du projet.

Dossier de presse

Chronique des aidantes et aidants naturel(le)s de Montréal

Presse écrite - Numéro 11

Montréal | vendredi 10 juin 2011

Gratuit | www.raanm.org

Une réflexion entamée pour adapter le marché du travail aux aidants naturels

Montréal, 10 juin 2011 / 24H Montréal / Par Sarah Belisle - Identifier les mesures nécessaires au maintien des proches aidants au travail. C'est ce que se propose de faire le Regroupement des Aidantes et Aidants Naturels de Montréal (RAANM) dans le cadre d'un nouveau projet, dévoilé jeudi.

L'organisme communautaire est à la recherche des conditions favorables à la conciliation entre le travail et les responsabilités de proche aidant. L'objectif est de mettre un frein à l'appauvrissement des proches aidants qui, bien souvent, diminuent leurs heures de travail ou l'abandonnent tout simplement.

« Ils entrent dans un processus d'appauvrissement à court et long terme puisqu'ils ne bénéficient plus des avantages sociaux d'un travailleur, par exemple la retraite. », déplore Laëtitia Thélème, agent de projet.

Les proches aidants sont 280 650 dans la seule région de Montréal. Environ 32% d'entre eux ont du renoncer à leur emploi.

Des aidants naturels, surtout des femmes, qui prennent soin d'enfants handicapés, de conjoints atteints d'une maladie chronique ou encore de personnes âgées en perte d'autonomie.

Il s'agit d'« une lourde charge sur les épaules des aidants », signale Lucie Chénier, présidente du RAANM. J'avais un bon emploi, mais lorsque j'ai dû m'occuper de mon conjoint, je suis devenue une mauvaise employée. Quand j'étais au travail, j'avais la tête à la maison ».

Trois rencontres régionales sont prévues au cours des prochains mois dans le cadre du projet « Maintien des proches aidants à l'emploi ». L'une avec les aidants naturels eux-mêmes, une seconde avec les syndicats et, enfin, une dernière avec les entreprises.

Le regroupement rendra public un rapport qu'il déposera également au ministère de la Famille et des Aînés, qui finance de projet à hauteur de 200 000 dollars, en mars 2012.

À terme, le RAANM souhaite développer un outil de sensibilisation et d'information.

Dossier de presse

Chronique des aidantes et aidants naturel(le)s de Montréal

Presse écrite - Numéro 10

Montréal | jeudi 9 juin 2011

Gratuit | www.raanm.org

Proche aidant, employeur, syndicat : Trouvons ensemble des solutions de maintien à l'emploi

Montréal, le 9 juin 2011 / CNW Telbec /-
Le Regroupement des aidantes et aidants naturel(le)s de Montréal (RAANM) a mis en place un plan d'action dans le cadre de son projet pour le maintien des proches aidants à l'emploi.

La conciliation entre vie professionnelle et responsabilité de proche aidante est difficile. Contraints de diminuer leurs heures de travail, de quitter leur emploi, les proches aidants entrent dans un processus d'appauvrissement à long terme, car ils ne bénéficient plus des avantages sociaux d'un travailleur (RRQ, etc.). De plus, les entreprises subissent des pertes économiques attribuables à l'ampleur des tâches de proche aidant.

Laëtitia Thélème, agente de projet au RAANM, a souligné l'importance de réfléchir ensemble à des conditions de

travail répondant à la situation évolutive du proche-aidant, eu égard à l'accroissement des responsabilités que génère le traitement et la prise en charge d'une personne en perte d'autonomie.

Dans cette perspective, trois rencontres régionales seront organisées auprès des différents acteurs concernés : les proches aidants (novembre 2011), les syndicats (janvier 2012), et les entreprises (février 2012).

Contact presse :

Laëtitia Thélème
Agente de projet pour le maintien des proches aidants à l'emploi
514 - 374-1056
Courriel: aprojet@raanm.org
Dossier de presse disponible sur www.raanm.org

Dossier de presse

Chronique des aidantes et aidants naturel(le)s de Montréal

Presse écrite - Numéro 9

Montréal | jeudi 9 juin 2011

Gratuit | www.raanm.org

Invitation à une conférence de presse Pour le lancement du projet « Maintien des proches aidants à l'emploi » par le R.A.A.N.M.

Montréal, le 6 juin 2011 / CNW Telbec /
- Le regroupement des aidantes et aidants naturel(le)s de Montréal (R.A.A.N.M.) organise une conférence de presse pour le lancement de son projet « Maintien des proches aidants à l'emploi », dont l'objectif est de mettre en lumière les conditions de travail favorables à la conciliation travail / responsabilités de proche aidant. Elle se déroulera le jeudi 9 juin 2011, à 12 heures, au 7400 Saint-Laurent, salle 217 (métro De Castelnau), à Montréal.

Des personnalités du monde municipal seront présentes. L'ensemble des

journalistes sont les bienvenus à cet événement.

Le regroupement des aidantes et aidants naturel(le)s de Montréal (R.A.A.N.M.) a pour mission de favoriser l'amélioration des conditions de vie pour les aidants naturels de la région de Montréal.

Un repas froid vous sera servi sur place.

Contact presse :

Laëtitia Thélème
Agente de projet pour le maintien des proches-aidants à l'emploi
514 - 374-1056
Courriel: aprojet@raanm.org

Dossier de presse

Chronique des aidantes et aidants naturel(le)s de Montréal

Presse écrite - Numéro 8

Montréal | jeudi 9 juin 2011

Gratuit | www.raanm.org

Pour une reconnaissance du temps consacré à nos proches en perte d'autonomie

Québec, juin 2011 / Revue Développement Social, Volume 12, n°1 / -
Nombreuses sont les personnes au Québec à consacrer plusieurs heures par jour à dispenser des soins, à apporter un soutien ou de l'accompagnement à des proches en perte d'autonomie due à une incapacité physique ou mentale... et ce afin de les aider à demeurer dans leur milieu de vie. À Montréal seulement, ils seraient près de 281 650¹, pour la plupart des femmes (75 %). Ces femmes appartiennent à la tranche d'âge des 45 64 ans et font donc partie de la population active. En fait, ce serait 25 % de la main-d'œuvre québécoise² qui serait composée d'aidants naturels. Et on craint que ce phénomène s'accroisse encore en raison du vieillissement de la population.

Or, si les proches aidants s'enrichissent de la reconnaissance des personnes qu'ils soutiennent, force est de constater qu'ils s'appauvrissent sur le plan économique, en plus de vivre un appauvrissement social puisque le temps alloué à dispenser des soins conduit souvent à l'isolement.

C'est ainsi que de nombreux proches aidants nous ont confié avoir dû quitter leur emploi, la lourdeur de leurs tâches à titre de proche

aidant ne leur permettant pas de concilier les exigences liées à leur travail. Par ailleurs, la majorité d'entre eux n'aurait pas osé expliquer à leur employeur leurs conditions de vie de proche aidant. Ils n'ont pas abordé les raisons qui motivaient leur départ de peur d'être jugés ou incompris. C'est aussi pour cette même raison qu'ils ont caché leur condition de proche aidant à leurs collègues de travail.

... les congés pour proches aidants doivent être intégrés aux conditions de travail, au même titre que les congés parentaux.

C'est dans ce contexte que le Regroupement des aidantes et aidants naturels de Montréal (RAANM), dont la mission est de favoriser l'amélioration des conditions de vie des proches aidants, a décidé de prioriser la question du maintien du lien à l'emploi des proches aidants. Pour ce faire, il travaille à sensibiliser les proches aidants à se reconnaître comme tel, ainsi qu'à reconnaître le temps investi à dispenser des soins à leur proche. D'autre part, le RAANM les encourage à parler de leur situation dans leur milieu de travail afin d'en arriver à identifier et mettre en place des conditions de travail qui permettront de continuer à

jouer leur rôle de proche aidant tout en travaillant.

La conciliation « travail/proche aidant » pourrait s'apparenter à la conciliation « travail/famille ». Mais il existe une différence fondamentale : la situation du proche aidant est évolutive et ses tâches s'alourdissent au fil du temps, puisque la condition de santé de la personne aidée va malheureusement en s'aggravant, et non en s'améliorant.

Des proches aidants ont donc commencé à identifier des conditions de travail qui leur permettraient de rester en emploi : des horaires de travail flexible pour accompagner leurs proches aux différents rendez-vous médicaux sans pénalité de revenus; un horaire de travail à temps partiel pouvant éviter l'épuisement; la mise en place d'un programme de soutien aux

proches aidants, à titre de condition de travail.

Les proches aidants ne représentent pas une catégorie de travailleurs à part. Ils ont des besoins spécifiques au même titre que les familles ou les travailleurs âgés. C'est pourquoi les congés pour proches aidants doivent être intégrés aux conditions de travail, au même titre que les congés parentaux.

Renseignements :

Sylvie Riopel
Responsable des communications et de la défense
des droits
514-374-1056

Dossier de presse

Chroniques des aidantes et aidants naturel(le)s de Montréal

Presse écrite - Numéro 7

Montréal | mercredi 20 avril 2011

Gratuit | www.raanm.org

Proches aidants : Un pas dans la bonne direction !

MONTRÉAL, le 20 avril /CNW Telbec/ - Au palier provincial, les mesures adressées aux aidantes et aidants naturels, contenues dans le budget Bachand sont des pas dans la bonne direction.

En ce qui concerne les différentes mesures touchant les proches aidants contenues dans les programmes électoraux des partis politiques fédéraux, le Regroupement des aidantes et aidants naturels de Montréal dont la mission est de favoriser l'amélioration des conditions de vie des aidantes et aidants naturels (RAANM), tient à faire remarquer que les promesses du Parti conservateur ne réussissent pas à rejoindre l'ensemble des proches aidants.

Les mesures des programmes du NPD et du parti Libéral, ont tendance à rejoindre l'ensemble des proches aidants. À titre

d'exemple, la prestation fiscale pour les soins familiaux n'est pas imposable, touche l'ensemble des aidants naturels. La prestation de compassion de l'assurance emploi pourrait passer de 6 semaines à 6 mois pour prendre soin d'un proche gravement malade, en fin de vie. C'est une amélioration qui sous-tend que la prestation de compassion en vigueur est inadéquate. Il va s'en dire que ces mesures doivent être améliorées à court, moyen et long terme et ainsi répondre aux besoins des aidantes et aidants naturels.

Renseignements :

Sylvie Riopel
Responsable des communications et de la défense
des droits
514-374-1056

Dossier de presse

Chronique des aidantes et aidants naturel(le)s de Montréal

Presse écrite - Numéro 6

Montréal | samedi 14 mai 2011

Gratuit | www.raanm.org

L'argent consenti commence à circuler

MONTREAL, le 14 mai 2011 / La Presse /
~ Le combat des proches aidants pour obtenir plus de ressources a été très médiatisé ces dernières années. Y a-t-il eu des progrès ?

Lucie Chainey, présidente du regroupement des aidantes et aidants naturel(le)s de Montréal, affirme que rien n'a changé. « On fait juste en entendre plus parler. Les cas sont toujours de plus en plus lourds et les aidants sont de plus en plus épuisés et malades », affirme-t-elle.

Aidante depuis 21 ans pour son conjoint lourdement handicapé, madame Chainey affirme qu'il y a des services pour les aidés, mais pas pour les aidants. « Avec mes jambes et mes bras, je dois tout faire pour deux. L'Agence de santé offre à mon conjoint huit semaines par année dans un lit de répit. Je suis allée le reconduire là dernièrement et le soir même, j'ai eu une crise d'arthrite rhumatoïde sérieuse. Je me suis donc retrouvée seule chez moi, dans mon lit, malade. Si j'avais appelé mon CSSS, je n'aurais rien eu ! Pourtant, je sais que c'est l'aidante en moi qui est malade, parce que je donne depuis 21 ans et que mon corps est fatigué malgré tout l'amour que j'ai pour mon conjoint. »

Quelles seraient les priorités pour les aidants, d'après Lucie Chainey ?

« Il faut plus de répit flexible offert par exemple sous forme de journée et de fins de semaine. Il faut aussi des groupes de soutien. C'est important de pouvoir écouter, de se sentir écouté et de sortir de l'isolement. »

Les actions du gouvernement

Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés, affirme que les services sont en train de se mettre en place pour les proches aidants. Dans le budget 2007-2008, 10 millions ont été attribués aux Agences de la santé et des services sociaux pour soutenir l'offre de répit. « Chaque région a ses propres organismes et ses propres façons de faire en fonction de ses réalités. Le répit, c'est quelque chose d'important, parce qu'on ne peut pas être aidant 365 jours par année », indique Marguerite Blais. Le gouvernement a aussi soutenu, à raison de 500.000 \$ par année, les services de répit pour les proches aidants de gens atteints d'Alzheimer offerts par l'organisme Baluchon Alzheimer.

Les carrefours de soutien aux aidants sont aussi en voie d'être mis en place dans la province. Déjà, ceux des Laurentides, de la Montérégie et du Bas-Saint-Laurent ont été annoncés et au moins cinq autres seront annoncés en mai. Chaque région doit avoir son Carrefour d'ici la fin 2012. « Les

Carrefours distribueront de l'argent aux organismes de soutien aux aidants dans la région. Il peut s'agir de répit, mais aussi de formation, de ligne téléphonique, de plan d'intervention psychosocial pour les proches aidants, etc. »

Le gouvernement du Québec investit 150 millions par année dans ce projet, alors que la famille Lucie et André Chagnon ajoute 50 millions.

Les crédits d'impôt

D'un point de vue financier, les aidants naturels peuvent avoir droit à un crédit d'impôt fédéral non remboursable.

- En ce qui a trait aux aînés, l'aidant doit héberger une personne de 65 ans ou plus pour y avoir droit. Le montant maximal du crédit est de 4.423\$, mais il

devient nul dès que le revenu du parent atteint 18.645\$.

- Au provincial, le crédit d'impôt est remboursable et est égal à 30% des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 1.062\$ pour chaque proche hébergé. La personne à charge doit être âgée de 70 ans et plus et doit habiter avec l'aidant, et non, le contraire. En ce moment, le conjoint aidant ne peut en bénéficier, mais cela est en train de changer. « Le changement a été annoncé lors du dernier budget. Ce sera mis en place en juillet », affirme la ministre
- Les aidants ont aussi droit à un maximum de 1.560\$ par année pour du répit. Ce crédit représente 30% des dépenses admissibles.

Dossier de presse

Chronique des aidantes et aidants naturel(le)s de Montréal

Presse écrite - Numéro 5

Montréal | jeudi 4 novembre 2010

Gratuit | www.raanm.org

Les proches aidants : Des citoyens engagés !

MONTREAL, le 4 nov. /CNW Telbec/ - Il est urgent et important de faire connaître que des centaines de milliers de personnes au Québec prennent soin d'un membre de leur famille fragilisé par l'âge, la maladie ou une incapacité. Selon des données que l'on retrouve dans : **«Portrait d'organismes communautaires de proches aidants au Québec : Contextes, pratiques et enjeux»** du Regroupement des aidants naturels du Québec (RANQ), on estime à plus de 281,000 le nombre de proches aidants à Montréal. Ce sont majoritairement des femmes. L'apport financier des proches aidants du Québec a été évalué à quatre milliards de dollars par le Vérificateur général du Québec en 2001. Imaginons en 2010 ! Malgré tout, les proches aidants ne sont pas reconnus. On ne leur offre pas ou peu de soutien. De nombreux services alloués aux personnes aidées connaissent des coupures. En d'autres mots, la

dispensation des soins est remise entre les mains des proches aidants.

Le Regroupement des aidantes et des aidants naturels de Montréal (RAANM) est un organisme régional montréalais fondé en 1992 en réponse aux besoins grandissants des proches aidants. Sa mission principale est de favoriser l'amélioration des conditions de vie des aidants naturels. Le RAANM profite de la **«Semaine des proches aidants au Québec», pour les rendre visibles et travailler à les faire reconnaître. Eux aussi sont des citoyens à part entière!**

Renseignements :

Sylvie Riopel
Responsable des communications et de la défense
des droits
514-374-1056

Dossier de presse

Chronique des aidantes et aidants naturel(le)s de Montréal

Presse écrite - Numéro 4

Montréal | septembre 2010

Gratuit | www.raanm.org

Rompre la solitude

MONTREAL, sept. 2010 / L'Émeraude Plus (vol.16 – n°6) / - Par Philippe St-Jean.

Souvent, les aidants naturels franchissent un stade où ils se sentent très seuls, en étant pratiquement toujours auprès de la personne dans le besoin, ils s'oublient eux-mêmes. Ils s'éloignent de leurs amis, vivent des émotions fortes sans pouvoir se confier, et finissent par s'isoler. Heureusement, le regroupement des aidantes et aidants naturel(le)s de Montréal travaille fort à améliorer leurs conditions en mettant sur pied différentes activités.

Puisqu'ils pensent sans cesse aux autres, les aidants naturels peuvent enfin compter eux aussi sur un organisme pour leur prêter mainforte. En effet, le Regroupement des aidantes et aidants naturel (le) s de Montréal s'est donné la mission d'améliorer leurs conditions de vie. Comment ? Par la mise sur pied de différents comités qui se penchent sur diverses réalités, comme l'appauvrissement des proches aidants, leur retour sur le marché du travail, la défense de leurs droits, etc. Les comités sont composés de bénévoles et d'experts qualifiés qui ont à cœur cette cause. L'annonce faite par la ministre responsable des Aînés, Marguerite Blais, le 23 novembre dernier, prévoyant un tout nouveau fonds d'aide de 200 millions de dollars répartis sur dix ans pour les aidants naturels, est venue rassurer

l'organisme. « C'est un pas dans la bonne direction, malgré le fait que bien du travail reste à faire dans le dossier de la reconnaissance de notre travail », stipule la présidente du Regroupement, Mme Marie-Thérèse Toutant.

Des oubliés ?

Pour le Regroupement des aidantes et des aidants naturel (le) s, il ne faudrait pas non plus délaisser une catégorie d'aidants. « Il n'y a pas que les proches qui viennent en aide aux aînés qui ont besoin de soutien, il y a également les parents qui vivent au quotidien avec un enfant handicapé », rappelle la présidente. Le Regroupement ne fait aucune distinction entre ces deux catégories. Selon lui, leurs responsabilités sont aussi lourdes, et il faut en tenir compte.

Un par un, rassemblés

Une des belles initiatives de cet organisme reste les cafés-rencontres. Une fois par semaine, des proches aidants d'une même région partageant une réalité semblable peuvent se réunir autour d'une table pour discuter des épreuves qu'ils rencontrent et des émotions qu'ils vivent. « Quand ça fait des années qu'on occupe la fonction de proche aidant, on se sous-estime beaucoup, on a besoin de se reconstruire, et ça commence en communiquant avec les autres », souligne-t-elle. Pour celles et ceux qui aimeraient obtenir plus de renseignements au sujet du Regroupement des aidantes et des aidants naturel (le) s de Montréal ou en apprendre davantage sur ses activités, il suffit de composer le 514 374-1056 ou visiter le www.raanm.org.

Dossier de presse

Chronique des aidantes et aidants naturel(le)s de Montréal

Presse écrite - Numéro 3

Montréal | septembre 2010

Gratuit | www.raanm.org

Eux, ensuite soi

MONTREAL, sept. 2010 / L'Émeraude Plus (vol.16 – n°6) / - Par Philippe St-Jean.

Dévouée, C'est sûrement le qualificatif qui décrit le mieux Marie-Thérèse Toutant. À plusieurs reprises au cours de sa vie, elle a eu à s'oublier elle-même pour consacrer son temps et son énergie à quelqu'un d'autre. Aujourd'hui présidente du Regroupement des aidantes et aidants naturel(le)s de Montréal, elle a accepté de raconter son expérience personnelle au journal *L'Émeraude Plus*. Un témoignage rempli d'inspiration.

Sans en connaître l'existence, Marie-Thérèse Toutant a toutefois compris très jeune le sens de l'expression « aidante naturelle ». À 5 ans, elle a dû venir en aide à sa mère qui souffrait de sérieuses psychoses. « Pendant de longues années, j'ai joué le rôle de parent pour ma propre mère. Je m'occupais de beaucoup de choses dans la maison, je faisais moi-même les repas, et ce, à seulement 5 ans, rappelle-t-elle. On devient responsable très rapidement! ».

« J'ai été pour ma mère sa proche aidante jusqu'à l'âge de 20 ans », continue Marie-Thérèse. Puis, la vie a mis sur son chemin le passage d'un homme qu'elle allait épouser à 28 ans. Cet homme souffrait lui aussi de psychoses. Les responsabilités de proche aidante sont donc remontées à la surface très vite pour elle. « Il y a encore beaucoup de tabous autour du titre d'aidant naturel. Puisque ce n'est pas encore une fonction

reconnue, les gens banalisent notre travail. Quand tu dois abandonner ton emploi pour t'occuper d'une personne à temps plein, ce n'est pas comparable à une personne qui visite sa mère malade une fois par semaine à l'hôpital. On fait beaucoup pour la société, on joue un rôle très important », souligne-t-elle.

Pour Marie-Thérèse, ce travail à temps plein a exigé beaucoup d'énergie et de force. « Quand on se retrouve dans la pauvreté, sur l'aide sociale, à aller quémander dans les banques alimentaires, ça nous affecte intérieurement! », se confie-t-elle. Ces lourdes responsabilités lui ont demandé de mettre de côté ses intérêts personnels, ses études, son travail et même ses amis. À plusieurs moments au cours de cette période plus difficile, elle a recherché de l'aide. Amis et thérapeutes, rien n'a vraiment pu lui porter secours. « Les gens à qui je me suis confiée m'ont presque tous dit de me séparer au bout de cinq minutes, ou de placer mes enfants! », mentionne-t-elle avec désespoir.

Maintenant que le conjoint de Marie-Thérèse va beaucoup mieux, que ses enfants ont grandi, elle se félicite d'avoir traversé toutes ces étapes tout en gardant sa famille unie. Elle a recommencé à s'accorder du temps. « J'ai fini cette année un baccalauréat par cumul, et je me cherche maintenant un emploi », raconte-t-elle. Elle s'implique aussi auprès du Regroupement des Aidantes et des Aidants naturel(le)s de Montréal en occupant le poste de présidente de l'organisme.

Dossier de presse

Chronique des aidantes et aidants naturel(le)s de Montréal

Presse écrite - Numéro 2

Montréal | Dimanche 30 mai 2010

Gratuit | www.raanm.org

Quand on devient les parents de nos parents

MONTREAL, le 30 mai 2010 / Le Journal de Montréal.

Les aidants naturels sont plus nombreux qu'ils ne le laissent voir. Seulement, plusieurs n'ont pas recours aux services qui leur sont offerts et ne peuvent donc pas être identifiés.

De nos jours, les familles sont moins nombreuses, éparpillées, et les femmes travaillent. Prendre soin d'un aîné est devenu une tâche complètement différente de ce qu'elle était avant. Selon Sylvie Riopel du regroupement des aidantes et aidants naturel(le)s de Montréal (RAANM), ceux qui décident de le faire sont souvent face à des difficultés tant financières qu'émotives et risquent de s'appauvrir ou de s'épuiser. Avec quelques réserves, madame Riopel affirme toutefois que la situation s'est légèrement améliorée au cours des cinq dernières années. Plusieurs regroupements ont vu le jour. Quoiqu'ils ne règlent pas la question financière, ces services jouent un rôle important de soutien moral, de reconnaissance et de défense des droits. Ils permettent également d'orienter l'aidant, car naviguer dans le système de santé, tout comme celui des crédits d'impôt, s'avère parfois un véritable casse-tête.

La réalité d'une aidante

Peu de temps pour soi, une charge émotive pesante, telle est la réalité de Claudette Chalifour qui a choisi de s'occuper d'un parent en perte d'autonomie. Après avoir pris soin de sa mère souffrant d'Alzheimer pendant plusieurs années, c'est maintenant son père qui requiert son aide.

« J'ai toujours eu une bonne relation avec lui, confie-t-elle. Maintenant, il redevient un peu comme un enfant. Ses désirs sont sans fin et je ne peux m'absenter plus de deux jours sans qu'il soit victime d'une crise de panique. Mais parce que la relation a toujours été bonne entre nous, je considère que je dois lui rendre ce qu'il m'a donné. »

La présence de regroupements comme le RAANM a beaucoup amélioré la qualité de vie de madame Chalifour. « Contrairement à une infirmière ou un médecin, dit-elle, le lien qu'on a avec la personne aidée n'est pas professionnel, il est uniquement émotif. Aussi, quand la charge devient trop lourde à porter, c'est dans les groupes d'échanges ou dans les séances d'art thérapie que l'on peut se libérer et retrouver un équilibre moral. Ces rencontres sont d'ailleurs très enrichissantes sur le plan personnel et humain. Bien sûr, ce n'est jamais facile de parler de mort et de souffrance, mais tout le monde devra un jour passer par là. »

Dossier de presse

Chronique des aidantes et aidants naturel(le)s de Montréal

Presse écrite - Numéro 1

Montréal | mardi 9 mars 2010

Gratuit | www.raanm.org

Les proches aidants se prononcent pour un changement

QUÉBEC, le 9 mars /CNW Telbec/ - Le Regroupement des aidants naturels du Québec (RANQ) dépose à l'Assemblée nationale du Québec les 3 000 signatures recueillies dans le cadre de la pétition qui a circulé à travers le Québec à l'automne 2009.

Ces signataires demandent à l'Assemblée nationale du Québec de reconnaître le rôle joué par les proches aidants en leur assurant un accès et une offre de services en santé et services sociaux suffisants et de qualité. Cette reconnaissance passe également par un financement aux organismes communautaires : régionaux et provincial des différents territoires du Québec qui les supportent, les représentent et défendent leurs droits.

Malgré leur inscription dans la politique de Soutien à domicile de 2003 en tant que client ayant droit aux services publics, les fonds nécessaires manquent toujours. L'impact rend les services non disponibles ou insuffisants. Ce qui engendre plus de vulnérabilité et d'appauvrissement des proches aidants. De plus, le vieillissement de la population, l'augmentation de la population vivant des maladies chroniques et l'accroissement du nombre des proches aidants contribuent à rendre la situation urgente.

Non seulement les proches aidants ne sont pas reconnus et vivent un appauvrissement mais les organismes qui les représentent et défendent leurs droits sont sous financés. Ainsi, le Regroupement des aidants du Québec (RANQ), interlocuteur devant le gouvernement, reçoit seulement un financement de 8 000\$ par année. C'est inqualifiable. Qui plus est, on peut affirmer que le sous financement chronique ne serait être étranger à l'absence dans certaines régions du Québec d'organismes communautaires dédiés aux proches aidants.

C'est pourquoi, quelques milliers de proches aidants et de leurs sympathisants ont signé la pétition pour revendiquer à l'Assemblée nationale du Québec des services de santé et des services sociaux de qualité et en nombre suffisant ainsi qu'une reconnaissance financière pour les organismes communautaires de niveau régional et provincial qui les représentent et défendent leurs droits.

Renseignements :

Lily Tremblay, Présidente RANQ
514 - 915-2573 | 450 - 686-2572
Sylvie Riopel, Responsable communication RAANM
514 - 466-9728 | 514 - 374-1056